



DOSSIER INSCRIPTION

(un dossier par enfant)

ANNEE SCOLAIRE **2022/2023**

Commune de FRONTONAS

SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

ACCUEIL PERISCOLAIRE (*Garderie - Cantine*)

NOM, Prénom :

Classe :

Pièces à fournir au dossier dûment complété :	Informations importantes :
- Attestation d'assurance responsabilité civile - Relevé d'identité bancaire ou postal	Le dossier d'inscription est à rendre à la mairie de Frontonas, ou à transmettre par mail : periscolaire@frontonas.fr avant le 10 juillet 2022 <u>Horaires d'ouverture de la mairie :</u> Mardi et Jeudi : 9H00 - 11H30 14H00 - 18H00 Samedi : 9H00 - 11H30

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom : Classe :
Date de naissance : Domicile :

PARENTS

PERE :	MERE :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Téléphone employeur :	Téléphone employeur :
Email* :	Email* :

*Ces adresses électroniques doivent être fournies. Elles seront utilisées pour communiquer des informations sur l'ensemble du périscolaire, et permettront de récupérer les factures sur le site internet. (voir le règlement intérieur).

RESPONSABLE LEGAL (si différent des parents)

Nom et Prénom :
Adresse (si différente de celle de l'enfant) :
Tel domicile : Tel portable : Tel employeur :

DECHARGE DE RESPONSABILITE ET PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE
PROBLEME DE RETARD OU D'ABSENCE DES PARENTS (téléphone
indispensable)

Indiquer de préférence les coordonnées de personnes proches géographiquement et des n° de téléphones.

Attention : signaler au service Périscolaire tout changement de n° de téléphone fixe, mobile ou email.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,
Domicilié (e)
Numéro de téléphone :

Autorise : (noms et prénoms)

M..... Qualité n° de téléphone

M..... Qualité n° de téléphone

M..... Qualité n° de téléphone

A venir chercher l'enfant : en cas de maladie, de retard des parents, d'accident ou toute autre sortie exceptionnelle durant les horaires de périscolaire ou de restauration scolaire.

Et décharge la Mairie de Frontonas de toute responsabilité.

Signature des parents ou représentant légal,

Précédée de la mention « lu et approuvé »

INSCRIPTION

Inscriptions Restaurant scolaire / Garderie :

Une ouverture à ces services sera faite en fonction des informations communiquées par les familles en **annexe 1**.
La gestion des réservations du périscolaire **sera gérée par les familles** à partir du site internet : **frontonas.fr** selon les modalités en vigueur (voir le règlement intérieur).

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Toutes allergies alimentaires avérées doivent être déclarées et accompagnées d'un certificat médical détaillé établi par un spécialiste.

A l'école maternelle : un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) est alors mis en place avec le médecin scolaire qui seul peut donner son autorisation pour l'admission de l'enfant au restaurant scolaire.

A l'école élémentaire : le médecin scolaire n'établit pas de P.A.I.

Les enfants présentant une allergie **avérée et confirmée par un certificat médical** pourront être accueillis au restaurant scolaire avec un panier- repas **complet** fourni par la famille et pour la durée de l'année scolaire. Pour plus d'informations, prendre contact avec le service Périscolaire.

A noter : La collectivité ne pourra être tenue responsable de tout problème lié à cet aménagement personnalisé.

Nom du médecin traitant :

Numéro de téléphone :

Liste des allergies de votre enfant :

Signatures des deux parents :

SORTIE APRES LE TEMPS PERISCOLAIRE

Aucun enfant ne sera autorisé à sortir seul. Il devra être obligatoirement accompagné d'un adulte désigné en page 2 de ce document.

Date :

Signature des deux parents ou représentant légal,

Précédée de la mention « *lu et approuvé* »

AUTORISATIONS SPECIALES

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,.....

Autorise ☐

N'autorise pas ☐

Le personnel communal du restaurant scolaire et périscolaire de FRONTONAS, à prendre les mesures de soins et d'hospitalisation nécessaires en cas d'urgence pour garantir la santé de mon enfant, dans le cas où je n'aurais pu être joint (e), pour l'accident qui lui serait survenu.

Signature des deux parents ou représentant légal,

Précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,.....

Autorise ☐

N'autorise pas ☐

Mon enfant nom et prénom :
à être photographié ou filmé pendant le temps périscolaire pour l'année 2022/2023

Signature des deux parents ou représentant légal,

Précédée de la mention « *lu et approuvé* »

LE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est à connaître et à respecter pour le bien-être de tous !

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur accueil périscolaire.

Signature des deux parents ou représentant légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »

CHARTRE DU SAVOIR VIVRE

Avant le repas :

- 1/ Je me lave les mains sans mettre de l'eau partout.
- 2/ Je suis en rang et rentre calmement.
- 3/ Je m'installe à ma place et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de commencer mon repas.



Pendant le repas :



- 1/ Je respecte le personnel de service et mes camarades.
- 2/ Je ne fais pas de gestes déplacés et ne dis pas de gros mots.
- 3/ Je parle calmement, ne gigote pas avec mes pieds.
- 4/ Je goûte de tout.
- 5/ Je ne joue pas avec la nourriture.
- 6/ Je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison.
- 7/ Je me tiens bien à table.
- 8/ Je range mon couvert et je sors de table après autorisation, sans courir.
- 9/ Je ne me bats pas.

Avec ma signature, je m'engage à respecter le règlement intérieur de la cantine de Frontonas et accepte les conditions telles qu'elles sont énumérées ci-dessus.

Signature de l'enfant :

Pour passer un repas dans la bonne humeur, il suffit que tout le monde respecte les règles !

Le prélèvement automatique à l'échéance : un mode de paiement sûr et avantageux

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement pratique et sûr pour simplifier le règlement de vos factures, à chaque échéance, sur le compte bancaire de votre choix, à l'exception des comptes d'épargne (livret A, LDD, compte épargne logement et comptes assimilés). Ce compte doit être domicilié en France.

1 - Les échéances

Le prélèvement automatique du montant de vos factures sera effectué le **28 du mois** suivant leur édition.

Les avantages du prélèvement automatique

- Le règlement de vos factures est directement effectué par votre établissement bancaire. Vous n'avez plus à vous déplacer à la Mairie.
- Chaque début de mois, votre facture vous précise le montant et la date du prélèvement : vous avez ainsi le temps de veiller à ce que votre compte soit approvisionné.
- Le prélèvement automatique évite les oublis de paiement générant des frais.

2 - Quand et comment adhérer ?

L'adhésion au prélèvement automatique est possible tout au long de l'année. Vous devez en faire la demande auprès du service Périscolaire, en fournissant un RIB. Un mandat SEPA vous sera adressé. Vous devrez le signer et le retourner au service Périscolaire.

La première facture concernée par le prélèvement automatique sera celle du mois suivant l'adhésion.

Un mode de paiement souple et pratique

Après réception de votre facture et en cas de désaccord sur les éléments facturés, vous pouvez porter réclamation. Votre demande sera étudiée et si besoin la rectification interviendra au plus tard le mois suivant.

1 - Quand et comment demander une suspension des prélèvements ?

Pour être prise en compte, la demande de suspension doit être réalisée avant le dernier jour du mois d'édition de la facture, par écrit, en précisant la période considérée.

ATTENTION ! Si vous suspendez un prélèvement et que vous ne vous acquittez pas des sommes dues dans le délai de paiement, il vous sera appliqué une majoration pour non-paiement dans les délais de 10 %.

2 - Vous souhaitez résilier votre contrat de prélèvement

Vous pouvez résilier votre contrat de prélèvement tout au long de l'année. Si vous souhaitez que votre demande de résiliation soit prise en compte pour votre prochaine échéance, elle doit parvenir au service Périscolaire avant le dernier jour du mois précédant le prélèvement.

Que faire en cas de...

1 – Déménagement : Vous devez signaler votre nouvelle adresse auprès du service Périscolaire.

2 – Changement de coordonnées bancaires : Vous ferez parvenir au service Périscolaire, un nouveau relevé d'identité bancaire. Un nouveau mandant SEPA vous sera adressé, à nous retourner signé. Votre nouvelle situation sera effective pour le paiement de la prochaine facture.

IMPORTANT

Commission scolaire
Mairie de Frontonas

INSCRIPTIONS CANTINE-GARDERIE

Pour l'année scolaire 2022/2023, nous vous proposons une ouverture pour les services de restauration scolaire et des différents accueils.

Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous.

Cette ouverture sera faite par le Service Périscolaire suivant vos besoins pour toute l'année scolaire. En revanche, les réservations devront être effectuées par les parents sur le site internet.

Toutefois, il vous sera possible de gérer et modifier ce planning de réservation suivant les modalités prévues dans le règlement intérieur. (Attention aux délais).

Pour toute réservation, des codes de connexion à la plateforme de réservation vous seront transmis par courrier ou email avant la rentrée scolaire. ***Les codes d'accès déjà attribués restent valables, et sont à conserver.***

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Classe :

CANTINE	ACCUEIL MATIN 7h20-8h20	ACCUEIL SOIR 16h30-17h30	ACCUEIL SOIR 17h30-18h25

Merci de cocher les cases pour effectuer les ouvertures aux services.